

B. OPINIONS DES HOMMES. LE RENFORCEMENT DU FEMINISME.

La position des femmes socialistes de 1848 est claire et remarquablement unanime : elles réclament l'égalité dans la famille, dans la société-

(28) Cf. Lettre à Proudhon, citée in "Le Peuple" 16 Janvier 1849.

(29) Cf. "Le Peuple" 15 janv. 1849, art. de Gautier, "De l'affranchissement des femmes".

p. 347

té et dans l'Etat ; elles condamnent l'immoralité des théories de Fourier et Enfantin sur la liberté sexuelle, affirment leur respect du mariage et de la famille. Leur influence n'est certainement pas étrangère au renforcement du féminisme des hommes que l'on enregistre en 1848. Mais les points de vue masculins sur la famille sont plus différenciés que ceux des femmes, et nous pouvons distinguer diverses tendances : le traditionalisme avec Lamennais (outre Proudhon déjà étudié) le radicalisme des réformes exigées par Greppo, les survivances du fouriérisme intégral chez V. Hennequin et du fouriéro-communisme chez Jules Gay.

Entraînées par la conviction du suffragisme des femmes socialistes certains anciens adversaires de l'extension du droit de vote aux femmes s'y rallient en 1848.

Si une conversion à cette cause est inattendue, c'est bien celle d'Olinde Rodrigues (30). Depuis des années il n'a plus rien dit ni écrit. Or le voici qui prêche le Saint-simonisme dans les clubs et publie une brochure, "Paroles d'un mort", dans laquelle le ressuscité se montre démocrate et égalitaire, tout en restant saint-simonien. Il publie ensuite une Constitution populaire dont l'épigraphe déclare "Tout pour le peuple et par le peuple !" Cette "Constitution" proclame l'égalité civile et politique des deux sexes, la suppression de l'héritage, sauf en ligne directe; quant au mariage il ne pourrait être contracté et dissous que sur autorisation du conseil de famille. - Le conseil de famille devant jouer un rôle de conservation des valeurs morales, cette clause soumet la volonté des natures "mobiles" à une contrainte plus gênante sans doute que celle qu'aurait exercé le "pouvoir synthétique" du prêtre Saint-simonien selon les théories de 1831 - 1832. -

Cabet dans son Voyage en Icarie n'admettait pas l'égalité politique de la femme. Il évolue en 1848. La Voix des Femmes le remercie d'ouvrir son club aux femmes comme aux hommes et de réclamer l'égalité des droits pour la femme, "même le droit de représentativité" (31).

Les fouriéristes ne peuvent pas faire moins, eux dont le féminisme était le plus avancé et solide au cours des années trente. Le club des Républicains - Socialistes qui est présidé par un phalanstérien - et probablement par Considérant lui-même - n'admet cependant les femmes que

(30) Cf S. Charlety, "Histoire du Saint-Simonisme", L. IV, chap. II, passim

(31) "Voix des Femmes", 31 mars et 6 avril 1848.

comme auditrices. Ce contre quoi proteste avec force Jeanne Deroin (32).--Les fouriéristes n'ont jamais attaché beaucoup d'importance aux questions politiques et au suffrage -- . Un pas est franchi quand, le 14 mars, la Démocratie pacifique publie une lettre d'un correspondant anonyme démontrant la nécessité d'admettre des femmes-députés à l'Assemblée Nationale ; leur compétence serait irremplaçable en plusieurs domaines. La rédaction du journal émet quelques réserves sur cette proposition : l'idée semble pour l'instant prématurée mais elle triomphera certainement un jour. Après son élection à la Constituante Considérant montre plus de hardiesse. Il demande à la Commission de la Constitution d'accorder le droit de vote aux femmes ; il reconnaît d'avance que sa proposition n'a pas de chance d'être acceptée ; mais "il y a un commencement à tout", pense-t-il, et il ne comprend pas "pourquoi la femme continuerait à n'être qu'une chose politique comme elle n'avait été si longtemps qu'une chose civile" (33). La Démocratie pacifique publie de fréquents articles féministes en 1848 et 1849 ; plusieurs sont des réfutations de l'antiféminisme de Proudhon, tel celui intitulé "la propriété c'est le viol" dans le numéro du 5 janvier 1849 (34). La polémique entre ce journal et le Peuple de Proudhon, en particulier sur les questions morales, est quasiment ininterrompue.

Une autre preuve des progrès du féminisme dans les rangs masculins, ^{est} l'initiative prise par Hippolyte Carnot, ex-saint-simonien devenu Ministre de l'Instruction publique en février ; il charge l'écrivain Ernest Legouvé d'un cours au Collège de France, sur la question ^{d'}féminisme. La matière de ce cours est reprise dans un ouvrage publié sous le titre Histoire morale des femmes (1849). Le ton en est particulièrement sévère contre la "femme libre" des Saint-simoniens : "la femme libre est morte la bête est morte, mais le venin ne l'est pas" (35). Affirmant le plus grand respect pour le mariage et la famille, E. Legouvé demande différentes réformes de ces institutions, en particulier le divorce et une réduction de l'incapacité de la femme mariée. La pensée d'Ernest Legouvé est celle d'un libéral éclairé. Il n'adhère à aucune perspective socialiste et son ouvrage n'entre pas dans le cadre de notre étude.

(32) Cf. Thibert, p. 142.

(33) Ibid. p. 144.

(34) Art. signé "Henriette... (artiste)".

(35) Cf. P. 260.

Lamennais doit-il y entrer ? La réalité du socialisme de Lamennais a été fort contestée par ses contemporains déjà et par les historiens ensuite. Notre propos n'est pas de rouvrir ce dossier. Notre opinion est qu'il ne peut pas être considéré comme socialiste. Mais dans la mesure où les avis divergent et parce qu'il a exercé une incontestable influence morale sur les socialistes de son temps et notamment en 1848, nous pensons ne pas devoir l'écarter.

2. LE TRADITIONALISME DES IDEES^{DE} LAMENNAIS SUR LA FAMILLE.

C'est en 1848 que Lamennais (1782 - 1854) publie dans son journal "Le Peuple Constituant", puis en brochure, un texte intitulé De la famille et de la Propriété. Il s'y inscrit dans une perspective résolument traditionaliste.

Du passé et de l'Avenir du peuple (1841) renferme déjà une condamnation totale du divorce (36), et une défense vigoureuse de la famille menacée par les théories de la communauté : celle-ci détruirait le droit et le devoir, le mariage et la famille, ne laisserait plus place qu'à des mâles, des femelles, des petits et ravalerait l'homme beaucoup au dessous de l'esclave et même de la brute (37).

De la famille et de la propriété se présente comme une réfutation "de fausses et téméraires doctrines" attaquant une "institution naturelle et sacrée", la famille. "Une loi qui en ruine la base" vient d'être proposée par le Ministre de la Justice déplore Lamennais (38). Dans la famille le père représente "le principe actif" ; ses fonctions propres sont le travail, la défense, la direction de l'action commune. La femme représente "le principe de forme, d'ordre interne". Aucun n'a de supériorité sur l'autre "quant à l'essence de l'individu, la personne morale". Le père et la mère c'est "l'homme un, l'homme complet". Entre les deux éléments de cette unité complexe, "on conçoit des relations d'ordre, rien de plus". Dans l'ordre physique l'homme agit, produit ; la femme élabore, ordonne. Dans l'ordre supérieur, la femme influe, conseille, persuade ; l'homme veut, car "la volonté doit être une sous peine d'anarchie". La supériorité des forces de l'homme n'est pas que d'ordre physique elle s'étend à toutes les facultés de l'être, communes d'ailleurs aux deux sexes. A la force

(37) Ibid. chap. 15 et 16.

(38) Lamennais, "De la famille et de la propriété", 1848, p. 3. Il s'agit d'un projet de loi sur le divorce déposé puis retiré par le gouvernement ; cf Le Goasquen, "Le divorce devant l'opinion..." 1913, p. 22.

physique l'homme ajoute "la force de tête, de pensée, de raison, la fermeté et l'énergie de l'âme. Pour définir la femme comparativement à l'homme, les anciens disaient : foemina impotens" (39).

Le mariage doit reposer sur trois principes : il doit être conclu en pleine liberté par l'homme et la femme, il doit être unique et perpétuel. La polygamie "produit un être monstrueux", elle détruit "l'unité physiologique" de "l'être complexe" que forme le couple. Elle est un danger pour la procréation et entraîne le déclin de l'espèce. La polyandrie est plus monstrueuse encore. Elle ne peut jamais avoir aucun but, au contraire de la polygamie dans le cas d'un homme jeté avec plusieurs femmes sur une île déserte (40). Sorti de la monogamie l'homme redescend vers la brute. "Généralement à mesure qu'elles s'élèvent les espèces animales se rapprochent de la monogamie". L'unité du mariage (la monogamie) correspond à une "loi organique" ; de l'unité se conclut nécessairement la perpétuité. La famille une fois constituée ne peut être supprimée que par la mort. Le mariage après divorce n'est que la polygamie déguisée et pire encore une polyandrie successive. La loi qui constitue la famille est une "loi vitale de l'humanité". Mais elle implique "le sublime sacrifice qu'on appelle vertu". Si les époux devaient divorcer quand ils sont l'un pour l'autre cause de souffrance pourquoi n'en viendrait-on pas à réclamer l'abolition du lien de paternité dans le cas de souffrances provoquées par les enfants ? (41).

Les idées de Lamennais apparaissent proches de celles de Proudhon ou de l'Ecole de Buchez. Mais sa démarche est originale. Alors que les bucheziens se réfèrent directement au christianisme et Proudhon à une métaphysique de la Justice et à une religion de la famille largement solidaire du christianisme ("péché", "providence", etc). L'argumentation de Lamennais se développe en dehors de tout concept religieux. Elle veut se déployer dans un langage d'aspect purement rationnel et quasi - scientifique : "principe actif", "principe de forme", "fonctions", "unité complexe", "relations" d'ordre" comparaisons avec le règne animal, etc. La pensée de Lamennais est un exemple de ce que l'on appellera un peu plus tard la "morale indépendante", c'est-à-dire dépourvue de toute référence à un dogme - le caractère laïque de ses postulats n'excluant pas un contenu pratique analogue

(39) Ibid. p. 9, note 1.

(40) Ibid. p. 11, note 1.

(41) Ibid. p. 15 - 16.

à celui de la morale religieuse traditionnelle (42).

Laïque également, mais représentatif d'un autre courant de pensée, c'est un modèle bien différent de la famille que nous propose "le citoyen Greppo" en 1848.

3. UN JUSTE MILIEU QUARANTE - HUITARD : LA DESTRUCTION DES ABUS DE LA FAMILLE ACTUELLE SELON LE MONTAGNARD GREPPO.

Jean-Louis Greppo, né en 1810 près de Lyon, devient ouvrier canut. Républicain convaincu, il prend part aux événements lyonnais de 1830, 32, 34. Il s'occupe ensuite d'une association mutuelliste et appartient à un groupe d'ouvriers communistes de Lyon, qui sont en relation avec Cabet et Dézamy. En 1842, quand la révolution de février éclate il est chef d'un atelier de soierie. Il est élu député du Rhône à la Constituante et publie "Catéchisme social, un exposé succinct de la doctrine de la solidarité" (1848). Présenté sous la forme populaire de "demandes et réponses" c'est un exposé de ses idées en matière de réorganisation sociale. Un chapitre en est consacré à la famille (43).

Greppo répond d'abord à une "calomnie" : nous ne voulons pas supprimer la famille. "Nous voulons enlever à la famille ce qu'elle a de contraire aux lois éternelles de la morale et de l'humanité". La réforme qu'il demande en premier lieu est le divorce car "c'est rendre au mariage toute sa dignité que lui donner la liberté pour base". Il n'y a pas à redouter un développement excessif des divorces" dans une société fondée sur un ordre moral mieux entendu ; car "la réprobation des citoyens frapperait les êtres assez dépravés pour changer par libertinage ou par inconstance.

Le mariage est actuellement entaché d'abus graves. La femme dans son "esclavage" est réduite à un "commerce de coquetterie". L'homme la considère soit comme un instrument de plaisir, soit comme un moyen de s'enrichir, grâce à la dot. Dans le mariage "il regarde sa femme comme sa propriété". "Nous voulons, affirme Greppo, que la femme ayant au sein de la société une position indépendante étant regardée comme une citoyenne libre ne prenne conseil que de son coeur".

L'abolition de la dot, en supprimant la "spéculation honteuse"

(42) Cf. Jeanne Duprat, "Proudhon Sociologue et moralité, p. 261 - 263 ; nous pensons que ces traits de "morale indépendante" apparaissent davantage chez Lamennais que chez Proudhon.

(43) Cf. p. 12 et suiv.

qu'est souvent le mariage, est une condition indispensable de "l'affranchissement de la femme".

Comme "toutes les institutions fondées sur le privilège, l'héritage sera supprimé; aboli immédiatement en ligne collatérale, l'héritage s'éteindra plus tard, à mesure que s'étendra "le cercle de la solidarité". Les riches s'insurgeront contre ce système. Mais "les prolétaires qui sont plus nombreux s'en réjouiront"; ils n'ont pas de dot à donner à leur fille, ils n'ont rien à transmettre à leurs enfants.

L'autorité paternelle devra être soumise aux besoins de l'ordre social. "Les enfants n'appartiennent à leurs parents que par les liens de la nature, mais ils appartiennent à la société par les devoirs qu'ils auront à remplir envers elle". Les parents ne pourront plus décider de la carrière de leurs enfants, par leur rang social, si ces enfants sont inaptes à des fonctions réputées supérieures. D'ailleurs, plus aucune fonction ne sera considérée comme avilissante. L'autorité des parents ne s'exerce pas toujours pour le plus grand bien de l'enfant et ne consulte jamais l'utilité générale, donc elle est dangereuse (44). Au total, ce sont les seuls "abus" de la famille qui seront détruits. "Nous anoblissons la famille en permettant au sentiment qui unit les parents aux enfants de s'exercer sans aucune arrière pensée de cupidité" (45).

Le socialisme de Greppo ne veut se réclamer d'aucune école. Il se range sous la bannière, anonyme de la "solidarité" - en préfigurant le solidarisme de Léon Bourgeois. Sa conception de l'association ouvrière s'apparente à celle de Louis-Blanc. Sa conception de la famille se ressent d'influences diverses. Cabet (moins la communauté des biens), Leroux (moins le côté religieux), Pecqueur surtout (moins la référence au christianisme, un Pecqueur laïcisé, encore que le programme de Greppo s'intitule "catéchisme". Au printemps de 1848 fleurit un socialisme dont la caractéristique principale est de refuser les caractéristiques, un socialisme fusionnel, unanimiste; Greppo le représente assez bien. Ce syncrétisme socialiste n'aime guère l'idéologie, il préfère l'organisation du travail. Une histoire court chez les ouvriers parisiens en 1848 : on a enfermé ensemble Cabet, Considérant, Leroux, Proudhon, Blanc ; ils ne seront libérés que lorsqu'ils se seront mis d'accord sur l'association ouvrière. Ce

(44) Le résumé ci-dessus renvoie aux p. 12 à 17.

(45) Cf. p. 48.

socialisme est nécessairement attaché à la famille qui est l'aspiration de la majorité des ouvriers. "La famille pour tous !" revendique le Peuple de Proudhon.

A la famille, Greppo comme Louis Blanc, n'entend pas retirer son cadre de vie privée, la libre jouissance de son revenu. Mais le communiste du début des années quarante, devenu représentant du peuple veut supprimer les "abus" que constituent la dot et l'héritage, pratiques qu'ignorent, de surcroît, les prolétaires.

Greppo participe pleinement d'un consensus moral du socialisme Quaranté - huitard. D'autres, rares, apparaissent comme des réfractaires.

4. LES REFRACTAIRES FOURIERISTES ET COMMUNISTES EN 1849

Deux publications apparaissent franchement déviantes dans leur contexte de 1848 - 1849. L'une du phalanstérien Victor Hennequin Les amours au phalanstère (1849), l'autre de Jules Gay, rédacteur du numéro un (et unique) du journal Le communiste (mars 1849).

Nous avons vu Hennequin, avant 1848, se montrer l'un des fouriéristes fidèles aux théories morales du maître (46). Son livre Les amours au phalanstère est, à notre connaissance, l'exposé le plus complet jamais publié par l'Ecole Sociétaire en ce qui concerne les idées de Fourier sur cette question. Hennequin veut, une fois de plus, répondre aux accusations portées contre Fourier (elles sont nombreuses, nous le savons, en 1848). "Nous, disciples de Fourier, qui n'avons trouvé dans sa Théorie absolument rien de honteux, rien qui ne soit inspiré par le plus ardent amour de l'humanité, nous sommes convaincus qu'en règle générale les relations des deux sexes dans la société actuelle sont lamentables, nous allons déchirer ce voile que nous sommes, dit-on, si intéressés à maintenir". Son propos est d'établir un parallèle entre l'ordre actuel et l'harmonie : les lecteurs choisiront. A côté de la critique fouriériste des moeurs actuelles (qui n'avait jamais été occultée par l'Ecole) Hennequin présente un tableau complet des diverses "séries" que Fourier a prévues en harmonie : le "vestallat", le "damoisellat", l'"angélicat", le "féat", le "faquirat", les "bacchantes", le "pivotat". Il n'y aura jamais de relation en amour, assure-t-il, sans que le coeur y soit intéressé. Cette règle est-elle toujours observée actuellement même dans les mariages?

(46) Cf. Sa "Théorie de Charles Fourier, Exposition", 1847.

En harmonie l'amour vénal sera inconnu. Le "désintéressement absolu" sera la loi des relations d'amour. Est-ce le cas aujourd'hui ? (47). Cette "organisation en relations mineures" rappelle-t-il, serait sans effet sans l'organisation en relations majeures, c'est-à-dire l'organisation du travail. La femme a droit au travail ; honneurs et commandements doivent lui être réservés. L'enfant harmonien "sans être éloigné de ses parents reçoit les soins maternels de la Société ; l'enfant sera maintenu "dans l'ignorance et le calme parfait" en ce qui concerne les relations entre les sexes : dans le système actuel cette règle pourtant admise par toutes les religions est fréquemment violée (48).

Au total, ce sont des "biens immenses" que la morale du phalanstère garantira : virginité encouragée, sécurité assurée aux caractères constants, chances d'amour honorable offertes à la vieillesse, prostitution supprimée, loyauté et convenance établies dans toutes les relations d'amour. Tous ces biens moraux sont aujourd'hui ouvertement ou secrètement bafoués par la masse des civilisés (49). Hennequin rappelle que ces biens sont réservés aux générations futures. Le projet de l'École sociétaire est de réaliser seulement "le système industriel de Fourier", d'en faire "une épreuve sur le territoire d'une commune" (51).

Ainsi tous les phalanstériens^{ns} veulent pas renier leurs convictions antérieures. Victor Considérant n'entend pas non plus s'avouer vaincu et faire son autocritique. Dans Le Socialisme devant le vieux monde publié cette même année 1849 il déclare : "Je le dis carrément à la barbe des tartufes de tous les genres, des caffards de la morale et de la religion, en face de toutes les hypocrisies que je déteste : je ne vois rien de criminel en soi ni dans l'amour, ni dans la variété, ni dans le changement des affections". Il poursuit : "S'il est immoral d'aimer sans autorisation et sans contrat, s'il est damnable d'aimer plus d'une fois, je demande à être lapidé par ceux qui sont sans péchés, à moins qu'ils ne soient en même temps sans coeur".

Considérant passe ensuite en revue différentes doctrines hostiles à la morale fouriériste. Cabet lui paraît "en fait de rapport des sexes très orthodoxe et tout à fait patriarcal". Leroux a poussé, par

(47) "Les amours au phalanstère", Libr. phalanstérienne, 1849, p. 45.

(48) Ibid. p. 12.

(49) Ibid. p. 49 - 50.

(50) Ibid. p. 5.

